

RÉGION

L'Union Agricole - Vendredi 17 novembre 2017

Ademe. Lancée en 2015, l'opération Dynamic Bois rassemble aujourd'hui huit projets sur la région. En jeu, la réhabilitation de parcelles forestières abandonnées. Les premiers résultats sont encourageants.

Rénover la forêt néo-aquitaine

e bois est une ressource abondante en Nouvelle-Aquitaine, plus grand massif forestier du pays dans lequel sur deux arbres arrivés à maturité dans l'année, seul un est abattu. Énergie renouvelable, le bois de chauffage est aussi peu producteur de gaz à effet de serre (GES). Ceux générés par sa combustion sont en effet compensés par l'absorption du CO2 émis par les arbres en croissance. Ressource disponible, source d'énergie renouvelable, le bois est aussi un des leviers choisis par la France pour répondre aux objectifs de la Loi de transition énergétique*.

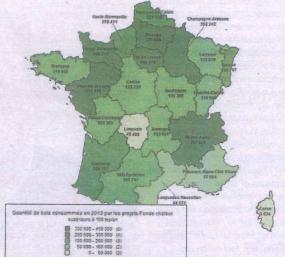
En 2015, l'Ademe a donc lancé un AMI sur le territoire néo-aquitain afin de recueillir des projets d'accompagnement des propriétaires forestiers. Deux ans plus tard, l'opération Dynamic bois compte huit projets visant les peuplements abandonnés. « Des parcelles forestières abandonnées, c'est un puits de CO2 au point mort,

explique l'Ademe. C'est aussi une matière première non utilisée et un patrimoine inactif pour le propriétaire. » La ressource disponible sur ces peuplements est souvent peu accessible et la qualité pas toujours au rendez-vous. « Le coût d'exploitation peut alors varier du simple au double », précise Stéphane Corée, directeur général du Comptoir des bois de Brive. Pour les propriétaires intéressés, la première étape consiste dans l'établissement d'un diagnostic sylvicole gratuit. Sont éligibles les futaies irrégulières, les taillis...

Des travaux peuvent alors s'engager, récolte des bois disponibles (pour du bois d'œuvre, d'industrie ou énergie selon la qualité) et création de nouvelles futaies. Ils peuvent être financés à hauteur de 40 % du coût total.

Chaudières biomasse

À l'heure actuelle, quatre des huit projets ont déjà « rénovés » près de 7 200 ha, récoltant au passage 713 422 t de bois dont 60 % de bois-énergie destiné à



Consommation de bois en 2016 des projets Fonds Chaleur supérieure à 100 tep/an (en tonnes). Les projets CRE et conso de bois énergie financés avant 2009 ne sont pas intégrés. (Source : Ademe)

des chaudières biomasse dont l'installation est encouragée par l'Ademe. Sur l'ensemble des propriétaires contactés, 10 % ont pour l'instant répondu positivement. Un chiffre encourageant

pour l'Ademe qui compte aussi sur le bouche à oreille pour l'améliorer. Le Comptoir des bois de Brive, qui fournit notamment International Paper, figure parmi les porteurs de projet.

« C'est une nouvelle manière de travailler avec les acteurs du secteur, confie Stéphane Corée. Cela permet de conseiller des propriétaires qui sont de plus en plus éloignés de leur patrimoine forestier et d'optimiser les débouchés. » Autre difficulté, le morcellement des parcelles. « En Limousin, sur les 165 000 propriétaires 65 000 seulement détiennent des surfaces supérieures à 1 ha, reprend le responsable de CCB. Cela explique aussi un relatif désintérêt des propriétaires. » Pourtant, d'après les estimations de l'Ademe, le dispositif permettrait aux candidats de diviser par quatre le montant restant à leur charge pour le repeuplement de leur parcelle. Les propriétaires intéressés peuvent encore s'engager dans la démarche jusqu'en 2019.

PASCALE DUMONT

* Réduction de 40 % des GES entre 1990 et 2030 et augmentation jusqu'à 1/3 de la proportion d'énergie renouvelable dans la consommation totale.